

Appel à candidatures pour le CCAS



Suite aux élections municipales de mars 2026, la Ville engage le renouvellement du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS), acteur essentiel de la solidarité locale. Le CCAS intervient notamment en faveur des personnes en difficulté, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou encore dans les actions de prévention et de développement social sur le territoire. Le conseil d'administration du CCAS, présidé par la Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de représentant-es de la société civile. Ces dernier-es sont nommés par la Maire parmi des personnes ou associations engagées dans les domaines de l'action sociale au sein de la commune.

Dans ce cadre, un appel à candidatures est lancé auprès des associations locales œuvrant notamment :

- dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- en direction des personnes âgées et des retraité-es,
- auprès des personnes en situation de handicap.

Les associations souhaitant proposer un-e représentant-e doivent être actives sur le territoire communal et justifier d'un engagement réel dans l'un de ces domaines.

Modalités de candidature :

La candidature doit comprendre :

- une proposition de représentant-e titulaire et d'un-e suppléant-e,
- les statuts de l'association,
- un justificatif de déclaration en préfecture,

- tout élément attestant de l'activité de l'association sur la commune,
- une attestation sur l'honneur précisant l'absence de lien de prestation avec le CCAS.

Date limite de dépôt :

Le dossier de candidature doit être transmis au plus tard le 12 mai 2026 par courriel au CCAS :

action-sociale@mairie-arcueil.fr ou déposé à l'hôtel de ville à l'attention de Mme la Présidente du CCAS.

Sur le même sujet



Egalité

Délivrées – Salon des livres féministes

Du 30 Mai. ▼ au 31 Mai.

[En savoir plus](#) ▶



Solidarité

Maison du projet – programme hebdomadaire d'avril

[En savoir plus](#) ▶